



ELECTION DES REPRESENTANTS DES RETRAITES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CLR

Un scrutin secret par correspondance se tiendra du **14 avril 2025 au 26 mai 2025 à 12 heures** pour élire les représentants des retraités au conseil d'administration de la Caisse locale de retraites.

Éligibilité :

Sont éligibles les fonctionnaires retraités bénéficiaires d'une pension principale servie par la Caisse locale de retraites, et ce, uniquement pour ceux ayant commencé à percevoir leur pension de retraite avant le **31 décembre 2024**.

Modalités de vote par correspondance :

Le bulletin de vote doit être placé dans une double enveloppe, sans aucune inscription visible. L'enveloppe de réexpédition fournie (enveloppe T) doit être envoyée à l'OPT avant la date limite du vote par correspondance, fixée au **26 mai 2025 à 12 heures**. Le cachet d'arrivée de la poste fera foi. L'enveloppe de réexpédition doit indiquer le nom, le prénom, la date de naissance de l'électeur ainsi que sa signature. A défaut, le vote sera considéré comme nul.

Bureau de vote physique :

Un bureau de vote physique est disponible dans les locaux de la (CLR), situés à l'adresse suivante : Immeuble Oregon, 4ème étage - 1 rue de la République, Centre-Ville. Les électeurs peuvent y déposer leur bulletin en présentant une pièce d'identité.

Important :

Si un retraité vote à la fois par correspondance et en personne, seul le vote en personne sera retenu, annulant le vote par correspondance.

Renseignements supplémentaires :

Tout renseignement relatif à ces élections peut être obtenu auprès de la **Caisse locale de retraites** au **téléphone 24.35.90** ou en se rendant directement sur place.

La Directrice,
Betty AUDIÉ

